



Garde alternée et déménagement professionnel

Par **barbamaam**, le **13/09/2009** à **22:44**

Bonjour, rn rn non est en instance de divorce car mon mari m'a quitté y a un an rn non a deux enfants de 1 et 3 ans rn je refuse la garde alternée car je les trouve trop jeunes et trop perturbées (même si c'est le juge qui décide je lui dirai que je suis contre) rn de plus la maison qu'on a construite est à 35 km de mon boulot. jusqu'à la j'arrive à faire la route pour mon boulot rn mais voilà, je change d'horaire dans 2 mois (je travaille dans une clinique je fais jamais de nuit ni de week end) rn je vais faire des journées 8 h 18 h (mais que 3 jours et demi par semaine) mais avec 45 minutes de route ça ne sera plus gérable rn comment emmener ma fille à l'école à 7 h 15 la garderie est fermée et le soir aussi rn je n'ai qu'une solution me rapprocher de mon boulot rn que ça passe t il si le juge prononce une alternée ? je vais devoir démissionner ? ou déménager et perdre mes enfants ? rnet s'il obtient une garde élargie j'ai le droit de déménager ? je compte pas du tout faire l'enfoiré et je compte rester à une distance raisonnable de lui genre 10 km. rn mais dans tous les cas quand je ferai changer ma fille d'école à la rentrée prochaine je peux l'inscrire dans la ville où je suis ? dans tous les cas elle sera obligée de changer d'école car ni lui ni moi n'habiterons plus dans ce village. rn rn merci de vos réponses.

Par **Marion2**, le **13/09/2009** à **22:56**

Bonsoir, rn rn Le JAF n'acceptera pas une garde alternée dans ces conditions. rn Pour une garde alternée, il faut en principe que les deux parents habitent dans la même ville. rn rn Donc, pas de souci. Bon courage rn rn Cordialement.

Par **hco**, le **15/09/2009** à **12:52**

Si, justement, des soucis, et je souhaite bon courage aux enfants, moi...
Vous semblez bien en phase avec le ton conflictuel de la demandeuse. Tant mieux pour vous deux qui devaient sembler t-il être anti garde alternée, voir pire... bonne discussion à vous deux.
Mais des problèmes pour les enfants, il y en aura si vous cantonnez le débat aux principes du JAF etc... Et il leur faudra du courage, à eux, les enfants.
La garde alternée est une solution difficile à mettre en place, compte tenu des solutions professionnelles et de vie courante, mais le JAF ne justifiera jamais sa décision par ce simple fait.
Vous donnez de bien mauvais conseils, bien abruptes.
Il vaudrait mieux réagir, avec équilibre à l'argument de la jeunesse des enfants.
C'est cela, l'argumentation, juste ou fausse, de la Mère.
Par contre, les problèmes d'organisation, tant de la Mère que du Père, peuvent, doivent, trouver une solution. Ou au moins les deux doivent en avoir l'intention.
Afin que les enfants bénéficient d'un climat favorable totalement influencé par leur futur. Ce serait pas eux, par hasard, le vrai sujet ?
Hermeline

Par **Marion2**, le **15/09/2009** à **19:17**

Bonjour Hermeline,
[citation]Mais des problèmes pour les enfants, il y en aura si vous cantonnez le débat aux principes du JAF [/citation]
Vous semblez ignorer que c'est le JAF qui décide du droit de garde (dans la mesure où les parents ne sont pas d'accord sur ce point).
Pour les enfants, il est bien évident que si les 2 parents résident dans la même ville, il n'y a pas de problème pour la garde alternée, mais s'ils résident à 30 kms, voire plus l'un de l'autre, effectivement, les enfants en subiront les conséquences (manque de stabilité dans les horaires le matin pour aller à l'école, le soir pour les devoirs, également si une nourrice doit venir les chercher à l'école, etc...).
[citation]Vous donnez de bien mauvais conseils, bien abruptes[/citation]
Je ne donne pas de conseils, mais j'explique les faits, ce qui va se passer au niveau du JAF et qui me semble très logique.
Bonne soirée.